

RENTREE SCOLAIRE 2024-2025

I. INSCRIPTION ET REINSCRIPTION

SECTION	ANNEE DE NAISSANCE *
LA CRECHE	2023 (à partir de 12 mois)
TOUTE PETITE SECTION	2022
PETITE SECTION	2021
MOYENNE SECTION	2020
GRANDE SECTION	2019

ATTENTION : Aucune dérogation pour les enfants nés en Janvier et Février, l'admission dans les sections se fait dans le strict respect des années civiles

MODALITES DE RE-INSCRIPTION :

- Etre en règle avec la comptabilité pour l'année en cours ;
- Compléter la fiche de réinscription ;
- Procéder au règlement des frais de réinscription ;
- 4 Photos d'identité récentes (obligatoire) ;
- Fiche médicale annuelle à remplir par le médecin
- Une copie du jugement de séparation ou de divorce pour les parents concernés

MODALITES POUR LES NOUVELLES INSCRIPTIONS :

- ❖ Constituer un dossier scolaire
 - Compléter et signer la fiche de d'inscription ;
 - Fiche médicale à remplir par le médecin
 - 4 Photos d'identité récentes (obligatoire) ;
 - Extrait de naissance ;
 - Copie du carnet de vaccination à jour,
 - Une copie du jugement de séparation ou de divorce pour les parents concernés
 - Procéder au règlement des frais d'inscription ;

RAPPEL A TOUS LES PARENTS

- ❖ Le système de réservation est annulé ; ceci pour mieux maîtriser les effectifs afin d'éviter de surcharger les classes. Certains parents se réinscrivent en Septembre, situation difficile à gérer par la direction.

II. MODALITES DE PAIEMENT ANNEE SCOLAIRE 2024-2025

- **Nouvelle inscription : 100 000 FCFA** non remboursable
- **Frais de réinscription : 50 000 FCFA** non remboursable
- **Forfait Fournitures : 80 000 FCFA FACULTATIF**
- **Date limite Des inscriptions : Vendredi 31 Mai 2024**

SECTION \ FORMULE	DEMI-JOURNEE 7H30 -12H30	TEMPS PLEIN 7H30-16H30
Mini section	100,000 FCFA	120,000 FCFA
Toute petite section	100,000 FCFA	120,000 FCFA
Petite section	100,000 FCFA	120,000 FCFA
Moyenne section	100,000 FCFA	120,000 FCFA
Grande Section	100,000 FCFA	120,000 FCFA
Forfait spécial 2 journées complètes et 3 demi journées par semaine (sous conditions)		
	<u>De la Mini section à la grande section</u> 110000 FCFA	
	<u>Les ateliers éphémères</u> Tous les vendredis de 12h30 à 17h00	20 000fcfa / mois

III. CONTACTS UTILES

Direction Générale Mail: direction@graine-deveil.com

Tel : (221) 338647473 / 770115959

Directrice Générale et Directrice pédagogique :

Mme Nazzal Marielle Chemali marielle.nazzal@graine-deveil.com

Directrice Administrative et Comptable

Mme Aminata Fall SIDIBE aminata.sidibe@graine-deveil.com

Site web: www.graine-deveil.com /Instagram: grainedeveil.sn



IV. ACTIVITES EXTRAS SCOLAIRES

A partir du mois d'Octobre vos enfants pourront participer aux activités extra scolaires.

Au programme de la Toute petite à la Grande Section

- **ANGLAIS** Learn English with Mrs. FATOU
A funny way to learn English at Graine D'éveil
Our programs are a fun and effective approach to teaching English to young children in a relaxed and child-friendly environment.
Our professional and dynamic team will interact with your kids through songs, games, flashcards and videos: we aim to encourage your child to love learning English and help them develop all English skills needed to get the best start at their educational path!

- Tarif : 15 000 FCFA / mois pour 2 séances par semaine
- Ouvrages : 5 000 FCFA

- **CAPOEIRA** avec Diabira Niang
L'art et le sport à l'école ne sont pas un luxe mais une nécessité.
La capoeira est une activité qui allie le sport à l'art ; elle est une manière d'initier les enfants à un art complet. Elle allie aussi la représentation à un caractère social et colporte le vécu de plusieurs civilisations et tribus.
La capoeira est aussi « une sans lutte » :
Il s'agit pour les capoeiristes de simuler un combat sans jamais se faire mal...

- Tarif : 15 000 FCFA / mois pour 2 séances par semaine

- **JUDO** avec Me Sarah
Sport d'équilibre, sport éducatif, sport de défense, le Judo est adapté à toutes les tranches d'âge et procure un véritable équilibre. Activité de détente et de plaisir, le Judo est une discipline basée sur l'échange et la progression. L'apprentissage se fait de manière progressive en fonction des aptitudes de l'individu, ce qui permet à chacun d'évoluer à son rythme.

- Tarif : 15 000 FCFA/mois / mois pour 2 séances par semaine
- Kimono : 15 000 FCFA
- Licence : 5000 FCFA

- **ART PLASTIQUE ET BRICOLAGE**
L'art à l'école permet de développer le savoir, le savoir faire, le savoir être. A travers divers activités ludiques, sensorielles etc., votre enfant stimulera sa créativité et son imagination.

- Tarif : 15 000 FCFA/ mois pour 2 séances par semaine



REGLEMENT INTERIEUR

1. HORAIRES L'ETABLISSEMENT

LES PORTES OUVERT LE MATIN

- De la toute petite à la grande section : 07h30 à 8h30 ; Après 8H30 le portail ne s'ouvrira plus.
- Pour la Crèche : 07h30 à 9h ; Après 9H00 le portail ne s'ouvrira plus.

LA SORTIE : DU LUNDI AU JEUDI

- A 12h30 pour les enfants sont en demi-journée

Après 13h le portail ne s'ouvrira plus. Merci de prendre les mesures idoines pour récupérer vos enfants à l'heure.

- De 16H30 à 17h précises pour les enfants en journée complète. La surveillance des enfants s'étend dans la limite des heures réglementaires ; il est donc important **de respecter les heures de sorties.**

Passées 17h00 il vous sera facturé une indemnité de transport de 5000 FCFA pour la maitresse chargée d'attendre votre arrivée.

LE VENDREDI

- 12h00 pour toute l'école.

IMPORTANT : Si vous devez venir chercher votre enfant avant l'heure de sortie, prévenir impérativement la direction.

2. HORAIRES DE LA DIRECTION

- Horaire Direction Pédagogique : 7H45 à 9H00
- Horaire Administration et Comptabilité : 7h45 à 9H00
- En dehors des horaires mentionnés ci-dessus merci de prendre RDV 48H à l'avance : Par téléphone au 33 864 74 73 / 77 011 59 59, par mail à : direction@graine-deveil.com
- Toutes les demandes de documents administratifs (certificats de scolarité et autre) devront se faire 48h à l'avance. Plus aucun dossier ne sera traité à la dernière minute.

POUR LE BON FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE NOUS NE POURRONS PLUS VOUS RECEVOIR AU DELA 9H00

3. **FACTURATION** : le paiement de la scolarité se fait mensuellement ou par trimestre par espèces ou par chèque. Cependant, face à la recrudescence des chèques impayés l'école n'acceptera plus les chèques après un premier défaut de paiement. **Les échéances sont fixées en début de mois et au plus tard le 10 du mois en cours. Tout mois entamé est du dans son intégralité.** En cas de non paiement selon les délais ci-dessus l'école se réserve le droit de ne plus admettre l'enfant jusqu'à régularisation.

Important :

- En cas d'annulation des parents, les frais d'inscription et de réinscription et de scolarités déjà versés ne seront pas remboursés par l'établissement ;
 - **La scolarité est un engagement annuel dont le paiement se fait mensuellement, par trimestre ou à l'année et sur présentation OBLIGATOIRE de la facture.**
 - **Si pour une raison ou une autre votre enfant quitte l'école en milieu d'année scolaire ou s'absente pour diverses raisons, les parents sont tenus de payer la scolarité des mois restants (départ) ou ceux durant lesquels il est absent ; la place étant réservée à l'année et donc prise en compte dans les charges de l'établissement.**
 - **Si par une situation exceptionnelle les cours sont suspendus et les écoles fermées par les autorités compétentes, les parents seront tenus de régler la scolarité. Des dispositifs de suivis et d'apprentissage à distance seront bien sur mis en place**
4. **SURVEILLANCE** : L'établissement est placé sous vidéosurveillance.
5. **OBJET DE VALEUR** : Graine d'Eveil décline toutes responsabilités en cas de perte de bijoux, jeux, argent etc. Il est conseillé de ne pas en apporter et nous vous demandons de vérifier régulièrement le cartable de votre enfant.
6. **MALADIE** :
- Prévenir en cas d'absence de votre enfant ;
 - Prévenir en cas d'absence de votre enfant et garder votre enfant en cas de fièvre ou signe de fièvre ;
 - En cas de traitement momentané ou prolongé et régulier, les parents doivent fournir, pendant les heures de placement, le double de l'ordonnance (y compris le renouvellement) ainsi que la quantité de médicament nécessaire. Tout arrêt ou modification de traitement doit de même être porté obligatoirement à la connaissance de l'équipe ;
 - L'école n'assure pas la garde des enfants atteints de maladies contagieuses. Un certificat médical de non-contagion sera demandé au retour de l'enfant. L'admission à l'école le matin est conditionnée à une température inférieure à 38°C.



- Préciser les allergies de l'enfant dans la partie **santé et Sécurité** de la fiche d'inscription (**Obligatoire**)
- Il est impératif de nous prévenir si l'enfant est arrivé avec une blessure à l'école. Cependant nous vous préviendrons en cas de petits incidents survenus dans l'enceinte de l'école et nous occupons immédiatement des premiers soins. Nous n'appelons les parents sur le champ qu'en cas d'urgence.
- En cas de doute sur l'état de santé de votre enfant à l'arrivée le matin, l'école se réserve le droit de ne pas l'accepter.

7. **SECURITE**

- Les parents ou personnes responsables sont priés de faire descendre leurs enfants de voiture et les remettre aux dames d'accueil au niveau du portail de l'école. Il en est de même pour la sortie, les enfants doivent **IMPERATIVEMENT** être récupérés au niveau du portail. Une fois le portail franchi, l'école décline toute responsabilité concernant votre enfant.
- Les parents sont priés de prévenir l'administration au cas où la personne chargée de venir chercher votre enfant n'est pas sur la liste des personnes autorisées. La maîtresse se réserve le droit de ne pas remettre l'enfant en cas de doute et sans l'accord de la direction.
- **La direction a noté une certaine anarchie et un manque de vigilance concernant le stationnement devant l'école pour descendre et venir chercher les enfants. Nous demandons aux parents d'y remédier et de sensibiliser les chauffeurs et nounous.**
- La présence des parents et nounous n'est pas autorisée dans l'enceinte de l'établissement pendant le temps scolaire. Merci de ne pas déranger les classes aux heures de cours quelque soit la raison et de passer **obligatoirement** par la Direction.

8. **HYGIENE/ SANTE ET BIEN ETRE**

- a. Veuillez couper courts les ongles de vos enfants.
- b. Veillez à ce qu'il y ai toujours une tenue de rechange dans le sac de votre enfant (OBLIGATOIRE et valable pour toutes les sections)
- c. **Les perles dans les cheveux des petites filles sont strictement interdites. Celles-ci tombent parfois et les enfants peuvent les ramasser pour les avaler ou encore les mettre dans le nez ou les oreilles**
- d. Veuillez surveiller très attentivement les têtes de vos enfants et de les traiter en cas de signes de lentes/poux/teignes etc.
- e. Notre médecin scolaire ou notre équipe d'éducateurs spécialisés pourrait éventuellement, au cours de l'année, intervenir et suivre l'évolution de votre enfant. Vous en serez avertis.



Mon petit monde

de 9 mois à 6 ans

- f. L'école se réserve le droit de demander un bilan psychologique , orthophonique et /ou psychomoteur en cas de difficultés scolaires ou comportementales afin d'assurer la continuité scolaire au sein de l'établissement.